
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 2 février 2021, à 19 h par visioconférence, et ce, en application des mesures de distanciation sociale, et diffusée publiquement sur la page Facebook de la Ville.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2021-018

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous ce soir,

Avant de débiter la séance, je tiens à souligner la Semaine des enseignantes et enseignants. Merci pour votre engagement remarquable dans la réussite des élèves, vous contribuez à faire une différence dans leur quotidien. Merci de former le Québec de demain !

Au cours des derniers jours, nous avons connu une hausse des cas de la COVID-19 sur notre territoire, ce qui veut dire que la transmission communautaire est bien présente. Il est essentiel de continuer à respecter les différentes mesures sanitaires en place pour limiter la propagation du virus et pour retrouver nos privilèges, l'ouverture de nos commerces et la pratique de nos activités.

Le gouvernement du Québec et la Santé publique ont annoncé en fin de journée une mise à jour de ces directives et règles en vigueur. D'ailleurs, nous vous informerons prochainement des ajustements concernant nos services et nos activités, via nos outils de diffusion habituels.

Plusieurs citoyens profitent des activités extérieures, telles que la patinoire, l'anneau de glace, les sentiers de ski de fond ou de raquettes, les glissades ou encore les trottinettes des neiges. La location d'équipements est toujours disponible au Club de Golf Beattie.

En terminant, je veux remercier nos employés de leur grande collaboration et de leurs efforts pour maintenir et assurer nos services essentiels. Un merci également à tous les employés des services essentiels qui participent activement au bien-être de l'ensemble de la population.

Nous vous demandons d'être respectueux les uns envers les autres, c'est un aspect majeur dans cette bataille contre le virus.

ENSEMBLE, prenons soin les uns des autres !

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

Résolution no 2021-019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Demande de reconnaissance pour l'Unité Domrémy La Sarre inc.

Résolution no 2021-020

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour la demande reçue;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De reconnaître l'organisme suivant :
- Unité Domrémy La Sarre inc.

3.2 Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus (es)

Résolution no 2021-021

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

3.3 Journées de la persévérance scolaire

Résolution no 2021-022

ATTENDU QUE le contexte de rareté de la main-d'oeuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

ATTENDU QUE le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE les journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

DE reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 AVIS DE MOTION et projet de règlement autorisant le surveillant présent à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public

ATTENDU QUE les articles 497 et 626 du Code de sécurité routière confèrent à la municipalité le pouvoir d'adopter un règlement autorisant, sur tout et en partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire qu'un surveillant soit présent à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement afin d'assurer la sécurité des enfants, des résidents et des travailleurs;

ATTENDU le projet de règlement pour autoriser un surveillant présent à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public;

Monsieur Steve Fontaine, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement pour autoriser un surveillant présent à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public;
- dépose le projet du règlement intitulé règlement pour autoriser un surveillant présent à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public.

5. TRÉSORERIE

5.1 AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux d'infrastructures, de l'équipement, de la machinerie et des véhicules

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

Monsieur Réjean Fournier, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux d'infrastructures, de l'équipement, de la machinerie et des véhicules;
- dépose le projet du règlement intitulé règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux d'infrastructures, de l'équipement, de la machinerie et des véhicules.

5.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

Résolution no 2021-023

ATTENDU QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec la loi sur les cités et villes.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE la trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil, pour qu'on puisse procéder à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément à la Loi sur les Cités et Villes, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QU'une copie de la présente résolution ainsi que du document joint, soient transmis à la MRC et au centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

5.3 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes - Le Passage de l'aurore

Résolution no 2021-024

ATTENDU la demande de reconnaissance pour exemption de taxes déposée par Le Passage de l'aurore auprès de la Commission municipale du Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre approuve cette demande de reconnaissance pour exemption de taxes.

5.4 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2021-025

Il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2021, au montant de 767 872,79 \$.

5.5 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose la liste des paiements et la liste des salaires payés pour un montant de 942 801,21 \$.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 138, 12e Avenue Est

Résolution no 2021-026

ATTENDU QUE le propriétaire du 138, 12e Avenue Est souhaite une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- la profondeur de la cour arrière (4,46 mètres) au lieu de 5,34 mètres tel que prescrit dans le règlement de zonage pour respecter le 25% de profondeur totale du lot;

- l'emplacement est sujet à un triangle de visibilité mesurant 9 mètres de long, le triangle doit être exempt de tout obstacle plus haut que 0,60 mètre par rapport au niveau du centre d'intersection des rues (à noter que deux arbres se situent à l'intérieur dudit triangle de visibilité et qu'il est recommandé qu'un élagage de branches et de feuilles permettant une bonne visibilité soit fait régulièrement);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation de soumission - Mise à jour du plan d'intervention et inspection des conduites d'égouts

Résolution no 2021-027

ATTENDU la soumission déposée par SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la mise à jour du plan d'intervention et d'inspection des conduites d'égouts;

ATTENDU QUE la somme de ces dépenses pourra être transférée au dépôt de notre prochaine programmation TECQ 2019-2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter la soumission de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la mise à jour du plan d'intervention et d'inspection des conduites d'égouts au montant de 12 200 \$ plus taxes applicables;

D'autoriser le directeur des travaux publics, M. Richard Michaud, à signer tout document utile et nécessaire à la présente.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Acceptation de soumission pour fourniture de fleurs pour l'été 2021

Résolution no 2021-028

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de fleurs et montages floraux pour l'été 2021;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit :

Les Serres Gallichan ltée au montant de 24 448,48 \$ incluant les taxes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter l'offre de Les Serres Gallichan Itée au montant de 24 448,48 \$ incluant les taxes.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Adoption du budget 2021 de la Société d'histoire et du patrimoine de la région de La Sarre *Résolution no 2021-029*

ATTENDU le dépôt du budget 2021 de la Société d'histoire et du patrimoine de la région de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter le budget 2021 de la Société d'histoire et du patrimoine de la région de La Sarre;

D'accorder le versement de 35 000 \$ à la Société d'histoire et du patrimoine;

D'autoriser la directrice du service culture, patrimoine et tourisme, Madame Marie-Luce Doré, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la demande.

10.2 Dépôt d'une demande de financement à Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue *Résolution no 2021-030*

ATTENDU QUE le Centre d'art de La Sarre s'est doté d'une nouvelle mission et d'une nouvelle vision et que ces dernières témoignent d'une volonté de transformation, qui mènera à l'implantation d'un hub créatif en métiers d'art se déployant à l'extérieur des murs de l'institution, créant des maillages entre artistes, entrepreneurs et citoyens;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a annoncé un nouveau programme de financement d'un montant de 43 157\$ pour l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE le but de ce programme est de soutenir le développement de projets en lien avec le loisir culturel sur le territoire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser le service culture patrimoine et tourisme à déposer une demande de financement au programme afin de financer l'achat d'équipement et de matériel, ainsi que des cachets d'artistes afin de favoriser la pratique du loisir culturel;

D'autoriser la directrice du service culture, patrimoine et tourisme, Madame Marie-Luce Doré, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la demande.

10.3 Demande de financement au Fonds J-A Chalmers du Conseil des arts du Canada *Résolution no 2021-031*

ATTENDU QUE la mission du Centre d'art est de diffuser et d'étudier le travail des créateurs en métiers d'art actuels d'ici et d'ailleurs et appuyer ces derniers dans leur travail en vue d'encourager le renouvellement constant de leur pratique, de favoriser l'appropriation de leurs œuvres par la population et de faire de l'Abitibi-Ouest un hub créatif, et ce, notamment en accueillant des artistes en résidence partout sur le territoire, en ayant recours à la

médiation culturelle et en favorisant les échanges et les expérimentations;

ATTENDU QUE la 3e édition de la Triennale en métiers d'art, ÉLOGE DU FIL, se déroulera en trois lieux à La Sarre, Gatineau et dans la Capitale-Nationale entre le 19 juin et le 28 novembre 2021;

ATTENDU QUE la Triennale en métiers d'art est l'unique événement professionnel en métiers d'art du genre en Abitibi-Témiscamingue et par extension au Québec. Elle veut s'assurer d'ancrer son caractère d'excellence comme événement phare dans le domaine et de décloisonner les pratiques et la compréhension des métiers d'art;

ATTENDU QUE le Fonds J-A Chalmers permet au Conseil des arts du Canada d'aider des organismes d'arts visuels et des professionnels des métiers d'art du Canada à but non lucratif à entreprendre des projets qui contribuent à l'avancement et la compréhension des métiers d'art au Canada;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser le service culture, patrimoine et tourisme à déposer une demande de financement au Fonds J-A Chalmers du Conseil des arts du Canada pour la Triennale en métiers d'art 2021;

D'autoriser la directrice du service culture, patrimoine et tourisme, Madame Marie-Luce Doré, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la demande.

10.4 Entente de service avec le Réseau Biblio pour le changement du Système de gestion intégrée des documents de la Bibliothèque municipale Richelieu

Résolution no 2021-032

ATTENDU QUE le Système de gestion intégrée des documents de la Bibliothèque municipale Richelieu (Regard) n'offre plus de support technique et que nous devons changer le serveur actuel de la Ville, qui comprend également celui des données de la bibliothèque;

ATTENDU la proposition de service reçue du Réseau Biblio, qui comprend l'hébergement du serveur et un service de support informatique, ainsi qu'un soutien technique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser l'équipe culture patrimoine et tourisme à conclure une entente de service avec le Réseau Biblio, pour le changement du système de gestion intégrée des documents (SGID) pour un montant de 34 405\$ (incluant des frais de contingence de 5%) et qui sera financé à même le fonds de roulement en se prévalant de l'article 11.2.4 du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de La Sarre;

D'autoriser le directeur général, Monsieur Denis Bédard, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la demande.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

. Monsieur René Trudel demande s'il y a des travaux prévus cette année pour le remplacement du réseau d'aqueduc, pluvial et sanitaire pour les rues Lapierre et Boily à La Sarre?

Les travaux prévus à l'été 2021 auront lieu sur la rue Boily. La Ville va installer en régie, une nouvelle conduite d'aqueduc en PVC de 150 mm qui sera plus profonde dans le sol que celle déjà existante (qui a un diamètre de 100 mm et qui est en fonte).

La nouvelle conduite d'aqueduc sera aussi isolée pour éviter les problèmes de gel. Aussi, la borne-fontaine existante sera repositionnée et la Ville va installer 2 entrées d'eau et d'égouts sanitaires pour desservir les deux terrains de Monsieur René Trudel.

Il n'y a pas de travaux d'égouts sanitaires, pluviaux, de bordures, ni d'asphaltage pour les rues Lapierre et Boily de prévus à court terme.

. Monsieur René Trudel demande s'il y a de nouveaux projets de développement domiciliaire de prévus pour les deux ou trois prochaines années?

Deux projets potentiels ont été soumis à la Ville, mais il est encore trop tôt pour transmettre de l'information. À suivre.

. Monsieur Trudel demande s'il y a eu de nouveaux développements concernant les milieux humides pour le secteur La Sarre?

Le Ministère de l'Environnement n'a pas encore déposé son projet de loi pour les milieux humides. Par contre, le 2 février 2021, en fin d'avant-midi, certains représentants de la Ville ont été invités à une rencontre virtuelle de consultation avec le Ministère de l'Environnement.

Donc, le dossier chemine, et dès que la Ville aura des faits concrets elle en informera M. Trudel et les autres intervenants concernés.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Prochaine séance du conseil : Le mardi 2 mars 2021.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière